



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ QUE le règlement **833-2023**, modifiant les articles 5 et 6 ainsi que le retrait des annexes de l'article 6, du règlement d'emprunt 797-2021 (pour la construction d'un 3^e bassin aux étangs aérés) adopté lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le lundi 5 juin 2023, entre en vigueur le 23 août 2023, date du jour de sa publication (*L.R.Q., chapitre C-27.1, art. 450*).

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 23^e JOUR DU MOIS D'AOÛT 2023.

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 23^e jour du mois d'août 2023, entre 12 h et 14 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^e jour du mois d'août 2023.

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier